

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Ce document est à compléter et à renvoyer daté et signé, accompagné d'un RIB comportant les mentions BIC – IBAN à l'adresse suivante

UCPA SAINT PRIEST
112 Chemin de St Bonnet de Mure
69800 SAINT PRIEST

UCPa
SPORT ACCESS

Intitulé de compte :

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'UCPA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'UCPA

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat : RUM (Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent

Titulaire du compte à débiter

Nom Prénom : (*) _____

Adresse : (*) _____

Code postal : (*) _____

Ville : (*) _____

Pays : FRANCE

Identifiant Créancier SEPA :

FR1330002048650000070923W91

Nom : ASSO UCPA SPORT LOISIRS
GRAND LYON

Adresse : 112 Chemin de St Bonnet de Mure

Code postal : 69800

Ville : SAINT PRIEST

Pays : FRANCE

BIC

IBAN

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Le (*) :

A (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, je dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité des informations vous concernant, qui peut s'exercer à tout moment auprès de dpo@ucpa.asso.fr. Les données sont utilisées aux seules fins du traitement du paiement.

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**CONTRAT D'AUTORISATION DE PRELEVEMENTS AUTOMATIQUE DU FORFAIT ANNUEL
2022/2023**

Entre l'UCPA, Centre équestre de St Priest, 112 chemin de St Bonnet de Mure 69800 SAINT PRIEST
Représentée par Madame Marylise DURAND, Directrice de centre

et

Monsieur ou Madame :

Demeurant :

Tél :-.....-.....

IL A ÉTÉ ÉTABLI ET CONVENU CE QUI SUIT

M.....autorise l'UCPA à prélever sur son compte bancaire la
somme de, correspondant au prix du (des) forfait(s), abonnement(s)
annuel(s) 2022/2023, du (des) cavalier(s)....., soit
**1 mensualité à l'inscription et 7 mensualités constantes de, aux alentours
du 5 de chaque mois** (de novembre 2022 à mai 2023).

En l'absence de règlement, et pour quelque motif que ce soit, l'UCPA se réserve le droit de suspendre
sans délai les prestations liées à ce règlement.

Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant de l'UCPA
impliquent la connaissance et l'acceptation des Conditions Générales d'Inscription de l'UCPA.

En cas d'annulation ou d'interruption de votre fait, **l'intégralité des mensualités correspondant au prix
du forfait reste due**. L'UCPA ne procédera à aucun remboursement des sommes déjà versées et les
séances non consommées ne pourront être rattrapées.

Fait à St Priest, le : ____ / ____ / ____
en deux exemplaires

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

M. DURAND
Directrice du centre UCPA ST PRIEST

**CONTRAT D'AUTORISATION DE PRELEVEMENTS AUTOMATIQUE DU FORFAIT ANNUEL
2022/2023**

Entre l'UCPA, Centre équestre de St Priest, 112 chemin de St Bonnet de Mure 69800 SAINT PRIEST

Représentée par Madame Marylise DURAND, Directrice de centre

et

Monsieur ou Madame :

Demeurant :

Tél :-.....-.....

IL A ÉTÉ ÉTABLI ET CONVENU CE QUI SUIT

M.....autorise l'UCPA à prélever sur son compte bancaire la somme de, correspondant au prix du (des) forfait(s), abonnement(s) annuel(s) 2022/2023, du (des) cavalier(s)....., soit **1 mensualité à l'inscription et 7 mensualités constantes de, aux alentours du 5 de chaque mois** (de novembre 2022 à mai 2023).

En l'absence de règlement, et pour quelque motif que ce soit, l'UCPA se réserve le droit de suspendre sans délai les prestations liées à ce règlement.

Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant de l'UCPA impliquent la connaissance et l'acceptation des Conditions Générales d'Inscription de l'UCPA.

En cas d'annulation ou d'interruption de votre fait, **l'intégralité des mensualités correspondant au prix du forfait reste due**. L'UCPA ne procédera à aucun remboursement des sommes déjà versées et les séances non consommées ne pourront être rattrapées.

Fait à St Priest, le : ____ / ____ / ____
en deux exemplaires

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

M. DURAND
Directrice du centre UCPA ST PRIEST